

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT RÉGIE, MARCHÉS, DSP

*Rapport de présentation des 3 budgets
Conseil communautaire du 5 avril 2022*

VersaillesGrandParc.fr

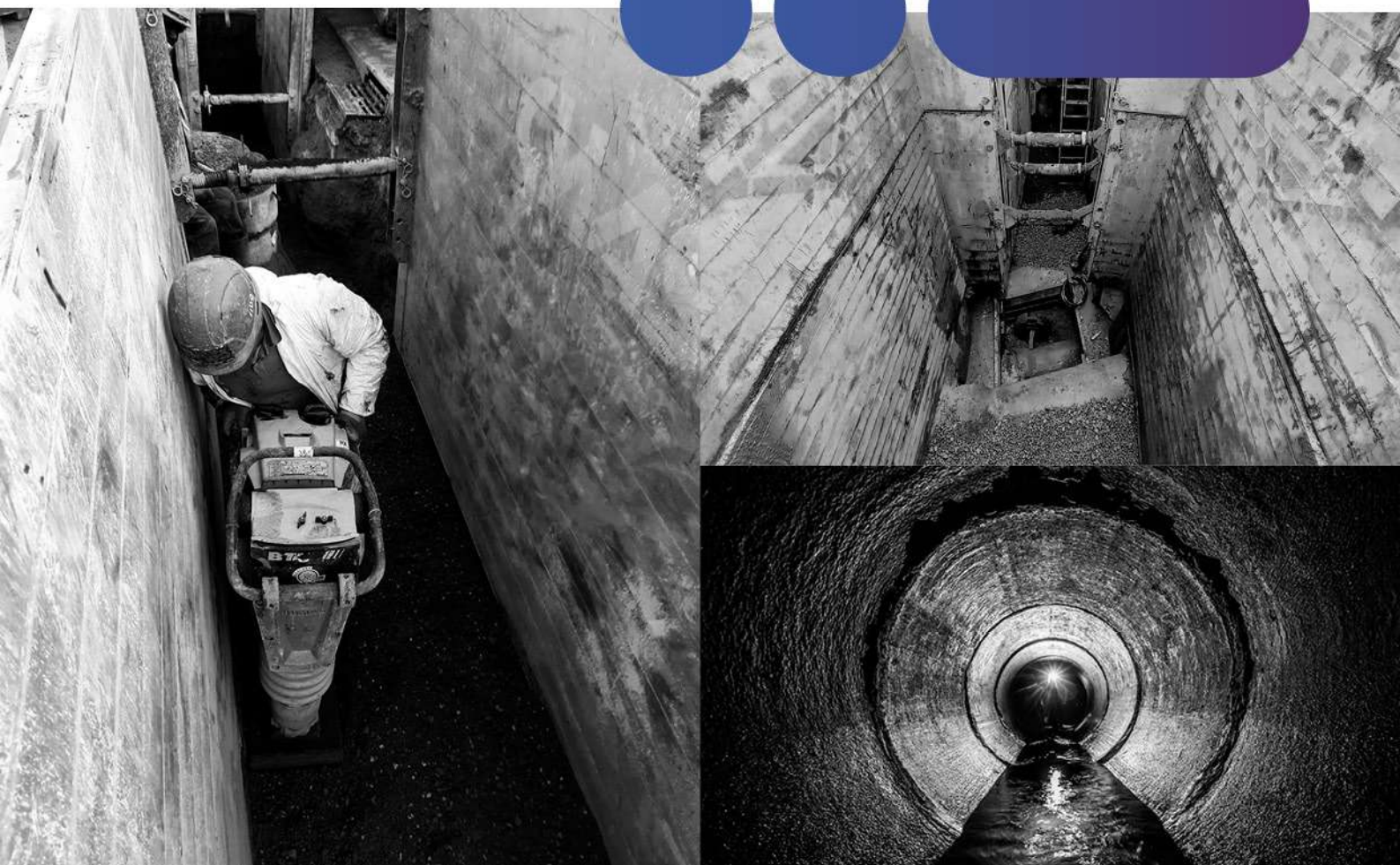


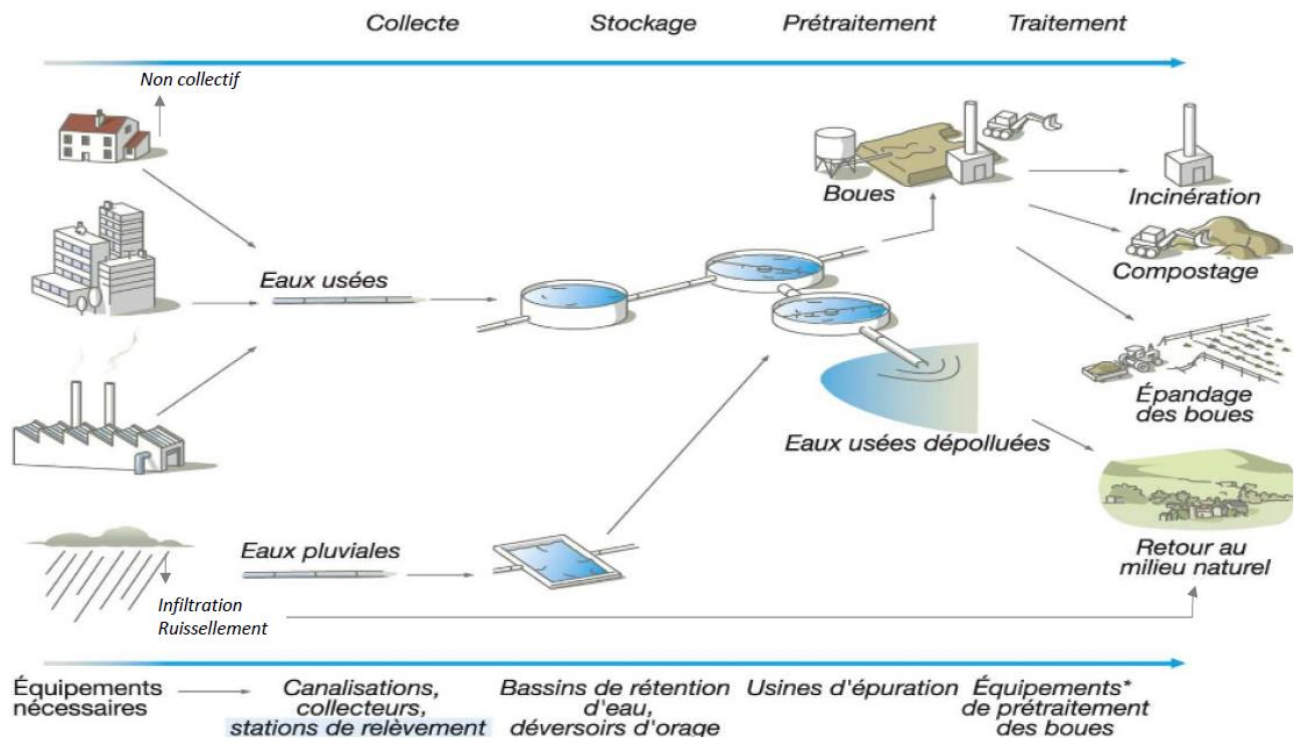
Table des matières

I. PRESENTATION DES COMPETENCES	2
II. UNE ORGANISATION BUDGETAIRE COMPLEXE LIEE A DES MODES DE GESTION DIFFERENTS SELON LES COMMUNES	3
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	5
IV. LES FLUX ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT	6
a) Un flux des 3 budgets annexes assainissement vers le budget principal pour rembourser les rémunérations et les frais de support	6
b) Un flux du budget principal vers les budgets annexes assainissement Régie et Marchés pour rembourser la gestion des eaux pluviales	8
V. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (Versailles)	11
VI. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES DE L'EXERCICE 2022 (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay)	14
VII. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP POUR 2022 (Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi)	17

I. PRESENTATION DES COMPETENCES

Conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est vue transférer les compétences et « assainissement » et « eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2020.

Dans le schéma ci-dessous, la compétence de la communauté d'agglomération se limite à la collecte des eaux (usées et pluviales).



Budgétairement, la collecte des eaux pluviales doit figurer dans le budget principal de la collectivité, alors que celle des eaux usées doit faire l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal.

II. UNE ORGANISATION BUDGETAIRE COMPLEXE LIEE A DES MODES DE GESTION DIFFERENTS SELON LES COMMUNES

La réglementation applicable :

La compétence assainissement est considérée comme un service public industriel et commercial (SPIC). Un SPIC doit disposer d'un budget annexe distinct du budget principal de la collectivité et être équilibré par ses ressources propres. La nomenclature comptable applicable est la M49.

La circulaire n°FCPE16022199 C du 10 juin 2016 prévoit que les SPIC doivent être comptabilisés dans des budgets différents en fonction de leur mode de gestion.

Par ailleurs, les SPIC en gestion directe (régie directe ou par l'intermédiaire de marchés publics) doivent disposer d'un budget annexe doté d'une autonomie financière. En revanche, les SPIC en délégation de service public (DSP) doivent disposer d'un budget annexe dont la trésorerie est liée au budget principal.

La situation historique avant le transfert de la compétence :

En 2019, la compétence assainissement était exercée par les communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc en régie par 7 communes et en délégation de service public par 11 communes.

A minima, il aurait été nécessaire de créer deux budgets annexes assainissement pour l'exercice de la compétence des 18 communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc.

Mais quatre des 7 communes en délégation de service public ont choisi de déléguer l'exercice de la compétence au syndicat intercommunal Hydreaulys (Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole). Par conséquent, les budgets annexes assainissement de Versailles Grand Parc ne prévoient ni dépense ni recette pour ces quatre communes en 2020.

Les budgets annexes assainissement de Versailles Grand Parc couvrent 14 communes depuis 2020. Des 7 communes en régie, Versailles est la seule en régie directe.

Les modes de gestion sont les suivants :

Commune	Mode de gestion
Bièvres	DSP
Bois d'Arcy	DSP
Bougival	Régie (marchés publics)
Buc	Régie (marchés publics)
Châteaufort	DSP
Jouy-en-Josas	DSP
La Celle Saint-Cloud	DSP
Les Loges-en-Josas	DSP
Noisy-le-Roi	DSP
Rennemoulin	Régie (marchés publics)
Toussus-le-Noble	Régie (marchés publics)
Vélizy-Villacoublay	Régie (marchés publics)
Versailles	Régie (régie directe)
Viroflay	Régie (marchés publics)

L'organisation budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2020 par Versailles Grand Parc :

Etant donné les contraintes réglementaires et la spécificité du mode de gestion de la commune de Versailles (régie directe), le conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé le 7 janvier 2020 de créer 3 budgets annexes assainissement :

- un budget annexe assainissement Régie
- un budget annexe assainissement Marchés
- un budget annexe assainissement DSP

Les deux premiers budgets assainissement Régie et Marchés disposent d'une autonomie financière distincte du budget principal conformément à la réglementation. Le budget assainissement DSP partage la même trésorerie que le budget principal.

La répartition des communes par budget annexe est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Budget annexe assainissement
Bièvres	DSP
Bois d'Arcy	DSP
Bougival	Marchés
Buc	Marchés
Châteaufort	DSP
Jouy-en-Josas	DSP
La Celle Saint-Cloud	DSP
Les Loges-en-Josas	DSP
Noisy-le-Roi	DSP
Rennemoulin	Marchés
Toussus-le-Noble	Marchés
Vélizy-Villacoublay	Marchés
Versailles	Régie
Viroflay	Marchés

Dans chacun de ces budgets, une opération budgétaire valant chapitre est créée en dépenses d'investissement afin de fluidifier la gestion budgétaire entre les frais d'études (AMO, MO, SPS) et les travaux. Il s'agit de l'opération n° 2001 : « Travaux d'assainissement ».

Sans le vote de cette opération budgétaire, les frais d'études (2031) et les travaux (217532) doivent être comptabilisés dans des chapitres budgétaires distincts, ce qui nécessite des décisions modificatives supplémentaires en cours d'année pour des raisons techniques.

La reprise de l'exercice de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud :

Suite au retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS) au 31 décembre 2021, l'ensemble des biens, droits et obligations liés à la compétence « Transport des eaux usées et pluviales » sur le territoire des communes précitées est transféré à la communauté d'agglomération.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Dans le rapport sur les orientations budgétaires 2022, le conseil communautaire a voté 7 orientations pour l'assainissement :

- 1) la **stabilité en 2022 du taux des redevances assainissement par rapport à 2020**, à l'exception de Bois d'Arcy (+0,10 €/m³), Viroflay (+3 %, +0,0152 €/m³) et de Toussus-le-Noble (-0,05 € /m³). Sur Bougival et La Celle Saint Cloud, la hausse de la redevance de VGP est totalement compensée par la disparition de la redevance du SIABS
- 2) la **stabilité de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif** aux branchements
- 3) une **baisse du produit de la redevance sur certaines communes liée à la moindre consommation d'eau**
- 4) un **équilibre de chacun des 3 budgets annexes assainissement sans recours à l'emprunt bancaire**. Financement des investissements par autofinancement, subventions et avances de l'Agence de l'eau à taux zéro uniquement. **Le résultat 2021 est repris dès le BP 2022**
- 5) des **investissements priorités sur les travaux subventionnés par l'Agence de l'eau** dans l'attente du diagnostic des réseaux dans le cadre du schéma intercommunal d'assainissement et des eaux pluviales
- 6) des **régularisations exceptionnelles sur les amortissements** en raison de l'achèvement de la reprise de l'actif des communes en 2022
- 7) la **reprise de l'actif et du passif du SIABS** pour les communes de Bougival et La Celle Saint Cloud

IV. LES FLUX ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

- a) Un flux des 3 budgets annexes assainissement vers le budget principal pour rembourser les rémunérations et les frais de support

Le remboursement par les budgets annexes des rémunérations au budget principal :

Afin de diviser par trois le nombre de déclarations mensuelles aux organismes sociaux, les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau sont budgétées et payées sur le budget principal de Versailles Grand Parc au chapitre 012 : « charges de personnel » sur la fonction 811 : « eau et assainissement ».

En fin d'année, les budgets annexes assainissement remboursent les rémunérations au budget principal selon une règle de répartition définie ci-dessous et votée dans la délibération n° D.2020.01.20 du 7 janvier 2020 et actualisée par la délibération votée le 6 avril 2021.

Le remboursement des rémunérations est prévu dans les budgets annexes assainissement au chapitre 012 : « charges de personnel », nature 6215 : « personnel affecté par la collectivité de rattachement » et en recette dans le budget principal au chapitre 70 : « produits des services et des domaines », nature 70841 : « mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes ».

La répartition de la rémunération des agents est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Règle de répartition	Montant au 6215
Pôle Régie Versailles	100 % budget annexe assainissement Régie	Budget Régie : 624 280 €
Direction	7,80 % budget principal (GEMAPI, eaux pluviales, et supervision des syndicats en charge de la GEMAPI)	Budget Principal : 57 839 €
Pôle administratif		Budget Régie : 279 183 €
Pôle Etudes, travaux et gestion patrimoniale	37,65 % budget annexe assainissement Régie	Budget Marchés : 197 392 €
Pôle Exploitation	26,62 % budget annexe assainissement Marchés	Budget DSP : 207 106 €
Pôle financier	27,93 % budget annexe assainissement DSP	

Une fraction des rémunérations de la direction du cycle de l'eau reste payée par le budget principal, car elle assure le suivi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et des eaux pluviales urbaines.

Les agents restent affectés sur le tableau des effectifs des budgets annexes Régie et Marchés :

- les 21 postes en charge de l'exploitation de la régie de Versailles sur le budget Régie,
- les 8,5 postes en charge de la gestion administrative, technique et financière et patrimoniale pour le suivi des communes et des syndicats sur le budget Marchés (le 0,5 poste correspond à l'agent de la direction des finances en charge de la régularisation comptable des encaissements de l'assainissement).

Le remboursement par les budgets annexes des services support au budget principal :

Les services d'assainissement bénéficient également de la mise à disposition :

- des services supports de la Ville de Versailles (RH, commande publique, service informatique, parc auto),

- des services supports de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (finances, direction générale, communication, affaires générales)
- de locaux loués à la Ville de Versailles par Versailles Grand Parc (bureaux, stationnement des véhicules au Centre Technique Municipal). Ces dépenses sont payées par l'établissement
- de frais d'études payés par Versailles Grand Parc.

Le coût prévisionnel 2022 total de ces autres charges est :

	Montant estimatif prévu au BP 2022
Services supports Ville de Versailles mutualisés	160 390 €
Services supports Versailles Grand Parc (012 hors 6217 et 70845)	63 481 €
Location de locaux (bureaux, vestiaires, garages...) ¹	86 984 €
Indemnités des élus	35 000 €
Fournitures administratives	700 €
Maintenance informatique	7 000 €
Formations informatiques	nc
Prestations informatiques	27 000 €
Téléphonie	nc
Frais d'études	26 000 €
Voyages liés aux congés bonifiés	nc
Cotisations	7 650 €
Acquisition logiciels	15 000 €
Acquisition mobilier	3 000 €
Total autres charges	432 205 €

Ces coûts sont répartis entre les budgets selon la même méthode que pour les rémunérations (au prorata de la consommation d'eau en 2019 par commune) :

¹ Le montant de 86 984 € se compose de la location à la Ville de Versailles des locaux pour la direction du cycle de l'eau (58 739 €) et de la location à l'Office National des Forêts des ouvrages de collecte des eaux pluviales (28 245 €). Seule la location des locaux (58 739 €) sera refacturée en fin d'année aux budgets annexes assainissement. Il n'a pas été possible de modifier le budget prévisionnel pour des questions de délais.

	Budget principal GEMAPI (nature 62871 fonction 831)	Budget annexe assainissement Régie (nature 6287)	Budget annexe assainissement Marchés (nature 6287)	Budget annexe assainissement DSP (nature 6287)
Services supports mutualisés	7,80 %	37,65 %	26,62 %	27,93 %
+ Locaux	X 432 205 €	X 432 205 €	X 432 205 €	X 432 205 €
+ Informatique	soit	soit	soit	soit
+ Autres charges	33 712 €	162 726 €	115 053 €	120 715 €

La dépense est prévue dans les budgets annexes assainissement au chapitre 011 : « charges à caractère général » sur la nature 6287 : « Remboursements de frais » et dans le budget principal au chapitre 70 : « produits des services », nature 70872 : « remboursement de frais par les budgets annexes. »

b) Un flux du budget principal vers les budgets annexes assainissement Régie et Marchés pour rembourser la gestion des eaux pluviales

Les budgets annexes assainissement Régie et Marchés perçoivent une recette de fonctionnement au titre de la contribution du budget principal à la gestion des eaux pluviales. Cette recette est comptabilisée au 7063 « contribution des communes (eaux pluviales) ».

Cette contribution obligatoire est définie dans la circulaire n° 74-545 du 12 décembre 1978 commentant les modalités d'application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967.

La circulaire indique les fourchettes de participation du budget principal selon le type de réseau :

	Participation aux charges de fonctionnement du budget annexe assainissement	Participation aux amortissements et aux intérêts des emprunts du budget annexe assainissement
Réseau unitaire	de 20 % à 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	de 30 % à 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts
Réseau séparatif	Maximum de 10 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	

Pour le budget annexe Régie, la Ville de Versailles dispose d'un réseau unitaire à 100 %.

Pour le budget annexe Marchés, Viroflay est en réseau unitaire, Bougival, Buc et Toussus-le-Noble en réseaux séparatifs, Vélizy-Villacoublay en partiellement séparatif et Rennemoulin en assainissement non collectif.

Dans un souci de simplification, il avait été convenu pour l'année 2020 que toutes les communes soient considérées en unitaire pour le calcul de la contribution du budget principal aux eaux pluviales.

A compter de 2021, il a été proposé concernant la contribution au budget annexe assainissement marchés :

- que le coût de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay soit directement comptabilisé dans le budget principal du Budget Primitif. Par conséquent, la contribution du budget principal au budget annexe assainissement marchés doit être limitée à la commune de Viroflay, dont le réseau est 100 % unitaire. Pour calculer la contribution, les dépenses réelles d'exploitation du budget assainissement marchés sont proratisées en fonction des consommations d'eau par commune. Le montant des intérêts et des amortissements sont connus avec précision par commune.

- d'augmenter la participation du budget principal au budget assainissement consacré à Viroflay en retenant le plafond fixé par la circulaire de 1978, soit 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts) et 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts. Cette augmentation vise à résorber un besoin de financement du budget annexe assainissement de Viroflay, car la commune ne versait pas de contribution au titre des eaux pluviales avant le transfert de la compétence à Versailles Grand Parc. Trois années aux taux maximums sont nécessaires pour régulariser la situation.

Le mode de calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement régie (Versailles) reste inchangé.

La contribution du budget principal aux budgets annexes est calculée sur la fourchette basse :

Calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement régie

	Montant BP 2022 budget annexe assainissement régie
Dépenses réelles d'exploitation	2 593 000,00
moins dotations aux amortissements (chapitre 042 – nature 6811)	- 1 015 000,00
moins intérêts (chapitre 66)	0,00
moins remboursement au budget principal des frais de support et location de bureaux et études (chapitre 011 - nature 6287)	- 162 726,00
Total 1	1 415 274,00
20 % du total 1	283 054,80
Intérêts (chapitre 66)	0,00
Dépenses d'amortissement (chapitre 042)	1 015 000,00
moins Recette d'amortissement des subventions reçues (chapitre 042)	- 470 000,00
Total 2	545 000,00
30 % du total 2	163 500,00
20 % du Total 1 + 30 % du Total 2	446 554,80
Contribution du budget principal au budget annexe assainissement Régie	446 555,00

Calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement marchés

Consommation d'eau 2020 de Viroflay	742 733
Consommation d'eau 2019 des 6 communes rattachées au budget annexe Marchés (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le- Noble, Vélizy-Villacoublay)	3 368 324
Poids de la consommation d'eau de Viroflay par rapport au total des 6 communes	22,05%

	Montant BP 2022 budget annexe assainissement marchés
Dépenses réelles d'exploitation	1 738 000,00
moins dotations aux amortissements (chapitre 042 – nature 6811)	- 900 000 00
moins intérêts (chapitre 66)	- 26 240,00
moins remboursement au budget principal des frais de support et location de bureaux et études (chapitre 011 - nature 6287)	- 115 053,00
Total 1	749 187,00
Proratisation du total 1 en fonction du poids de la consommation d'eau de Viroflay	22,05%
Total 1 après proratisation	165 199,64
35 % du total 1	57 819,87
Intérêts contrat bancaire Viroflay La Banque Postale MON529283EUR (chapitre 66)	7950,00
Dépenses d'amortissement immobilisations de Viroflay (chapitre 042)	349 186,00
moins Recette d'amortissement des subventions reçues de Viroflay (chapitre 042)	- 11 660,00
Total 2	345 476,00
50 % du total 2	172 738,00
35 % du Total 1 + 50 % du Total 2	230 557,87
Contribution du budget principal au budget annexe assainissement Marchés	230 558,00

V. LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (Versailles)

Le budget annexe assainissement Régie s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 358 000 € en fonctionnement et 3 859 357,24 € en investissement.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget :

Dépenses Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	425 436	Redevance	1 217 000
Rembt salaires/supports	1 066 189	PFAC	150 000
Amortissements	1 015 000	Contribution eaux pluviales	446 555
Intérêts	0	Amortissement subventions	470 000
Dépenses imprévues	45 375	Mutualisation Ville de Versailles	96 582
Subventions exceptionnelles	20 000	Résultat 2021	962 021
Autres	21 000	Autres	15 842
Total	2 593 000	Total	3 358 000
Autofinancement	765 000		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	470 000	Autofinancement	765 000
Rembt capital dette	205 000	Amortissement	1 015 000
Travaux subventionnés	2 187 616	Subventions	708 793
		FCTVA	179 935
Acquisitions	5 000	Emprunt (Agence de l'Eau, tx 0)	0
Autres	50 000	Autres	50 000
		Résultat 2021	977 309
Restes à réaliser N-1	941 741	Restes à réaliser N-1	163 320
Total	3 859 357	Total	3 859 357

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 217 000 €) est celle d'assainissement collectif.

La PFAC (150 000 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

La contribution eaux pluviales (446 555 €) est la contribution du budget principal au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales.

L'amortissement des subventions (470 000 €) est l'amortissement des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

En recettes de fonctionnement, la mutualisation Ville de Versailles (96 582 €) correspond au remboursement par la Ville de Versailles des interventions de la direction du cycle de l'eau pour son compte (entretien du domaine privé de la Ville, gestion des hydrants, assistance à maîtrise d'ouvrage sur projets, interventions diverses pour la ville de Versailles telles que le déneigement, et l'astreinte sécurité).

Les autres recettes (15 842 €) sont liées à des conventions de déversement et aux remboursements relatifs aux interventions pour des particuliers.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section de fonctionnement s'élève à 962 021 €.

Dépenses de fonctionnement

Le remboursement salaires/supports (1 066 189 €) est le remboursement du budget annexe Régie au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

Il est inscrit 45 375 € de dépenses imprévues. Cette procédure autorise le Président à effectuer, en cas de nécessité en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une même section.

Enfin, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, les établissements publics de coopération intercommunale chargés des services publics d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (art. L.1115-1-1 du CGCT).

Une subvention exceptionnelle correspondant à 1% des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat), soit 19 260 €, est prévue en 2022 au bénéfice de l'association Eau et Vie dans le cadre du projet mené dans deux bidonvilles à Cebu aux Philippines. L'objectif est notamment d'améliorer durablement les conditions de vie des familles en leur permettant l'accès à l'eau potable à domicile et de les sensibiliser à l'environnement pour limiter la prolifération des nuisibles et des eaux stagnantes, vecteurs de maladie.

Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, les subventions (708 793 €) correspondent aux subventions notifiées par l'Agence de l'Eau pour les travaux listés ci-après (40 % du HT). L'Agence de l'Eau avance également 20 % du montant HT des travaux sous forme d'un prêt à taux zéro que la collectivité rembourse sous 15 ans.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 179 935 €, pour un régime de versement l'année de réalisation des dépenses.

Les restes à réaliser (163 320 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2021.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section d'investissement s'élève à 977 309 €.

Dépenses d'investissement

Les acquisitions (5 000 €) correspondent au renouvellement des équipements de protection individuelle des agents et de petits équipements.

Les restes à réaliser (941 741 €) concernent des dépenses engagées en 2021 mais non mandatées au 31 décembre.

Les autres dépenses et autres recettes d'investissement (50 000 €) sont prévues pour des écritures comptables d'ordre (avances sur travaux, frais d'études à transférer sur un autre chapitre).

Les travaux subventionnés (2 187 616 €) sont présentés ci-après :

Imputations			Opérations	Intitulés	Montants € TTC
21	217532	OP1971	Travaux sur réseau - Rue du Parc de Clagny (Glatigny)	Chemisage du collecteur entre les avenues des Eudistes et Jean Jaurès (60ml) et entre le n°31 de la rue du Parc de Clagny et Rémilly (50ml)	60 000
21	217532	OP1972	Travaux sur réseau - Rue Colbert (Notre-Dame)	Rénovation de collecteur ovoïde 120x75 par chemisage en continu sur environ 75 mètres (report)	18 200
21	217532	OP1973	Travaux sur réseau - Avenue de Paris (Porchefontaine)	Rénovation de collecteur ovoïde 120x75 par chemisage en continu sur environ 345 mètres	322 611
21	217532	OP2101	Travaux sur réseau - Rue Rémilly - collecteur Nord (Glatigny)	Rénovation de collecteur ovoïde 120*75 par chemisage en continu sur environ 255 mètres entre 14 rue Rémilly et rue du parc de Clagny	350 000
21	217532	OP2102	Travaux sur réseau - Av Villeneuve l'Etang (Clagny Glatigny)	Rénovation de collecteur ovoïde 100x65 par chemisage en continu sur environ 180 mètres	190 000
21	217532	OP2103	Travaux sur réseau - Rue de l'Espérance et Passage Jeanne d'Arc (Clagny Glatigny)	Remplacement de la canalisation Ø300 sur 210 mètres	255 000
21	217532	OP2104	Travaux sur réseau - Rue Provence (Notre-Dame)	Rénovation de collecteur ovoïde 120x75 par chemisage en continu sur environ 290 mètres (report)	229 805
21	217532	OP2105	Travaux sur réseau - Pilate de Rozier (Notre-Dame)	Remplacement de la canalisation sur 97 ml (report)	0
21	217532	OP2106	Travaux sur réseau - Rue Ste Famille (Saint Louis)	Chemisage du collecteur ovoïde 100*65 sur 70 ml	158 000
21	217532	OP2107	Travaux sur réseau quartier Saint Louis	Chemisage de canalisation Ø300 en grès sur 210 ml	164 000
21	217532	OP2206	Rue Racine (Porchefontaine)	Chemisage de la canalisation grès Ø300 sur 200 ml entre rue Yves le Coz et l'impasse des Chantiers	90 000
21	217532	OP2207	Rue Emile Cousin (Bernard de Jussieu)	Chemisage de la canalisation béton Ø300 sur 340 ml	270 000
21	217532	OP82	Travaux divers	Travaux rues diverses	80 000
				Sous-total travaux sur réseaux (c/21)	2 187 616

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle n'intègre pas le résultat reporté de l'exercice précédent (002). Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne de gestion du budget annexe assainissement Régie est de 347 979 €, soit 18,07 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dette au 1^{er} janvier 2022

La dette du budget annexe assainissement Régie est de 1 744 667,25 € au 1^{er} janvier 2022. Elle se compose uniquement des avances versées par l'Agence de l'Eau (pas d'intérêt).

La dette pourrait être remboursée en 5 ans si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 5,01).

VI. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHÉS DE L'EXERCICE 2022 (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay)

Le budget annexe assainissement Marchés s'équilibre en fonctionnement à 4 181 000 € et présente un excédent de 3 214 938,48 € en investissement pour des dépenses à 2 675 253,52 €. Cet excédent se justifie notamment par des investissements à réaliser sur les exercices suivants sur les communes de Bougival, Buc et Vélizy-Villacoublay dans le cadre des Autorisations de Programmes votées les 7 juillet et 1^{er} décembre 2020.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget :

Dépenses Fonctionnement			Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	496 315		Redevance	1 423 259
Travaux sous mandat (Rennemoulin)	3 000		PFAC	100 000
Rembt salaires/supports	312 445		Contribution eaux pluviales	230 558
Amortissements	900 000		Amortissement subventions	80 000
Intérêts	26 240		Résultat 2021	2 347 183
Total	1 738 000		Total	4 181 000
Autofinancement	2 443 000			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	80 000		Autofinancement	2 443 000
Rembt capital dette	277 000		Amortissement	900 000
Travaux subventionnés	1 180 000		Subventions	333 200
Travaux sous mandat (Rennemoulin)	0		FCTVA	64 402
Frais d'études / insertion	0		Travaux sous mandat (Rennemoulin)	3 000
Acquisitions	0		Autres	100 000
Autres	100 000		Résultat 2021	1 956 398
Restes A Réaliser N-1	1 038 254		Restes A Réaliser N-1	90 192
Total	2 675 254		Total	5 890 192

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 423 259 €) est la redevance d'assainissement collectif.

La PFAC (100 000 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

La contribution eaux pluviales (230 558 €) est la contribution du budget principal au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales pour la commune de Viroflay.

L'amortissement des subventions (80 000 €) est celui des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section de fonctionnement s'élève à 2 347 183 €.

Dépenses de fonctionnement

L'opération sous mandat de travaux d'assainissement, comptabilisée aux comptes 458, sur la commune de Rennemoulin étant terminée, il convient de la solder par des écritures comptables inscrites en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Le remboursement salaires/supports (312 445 €) est le remboursement du budget annexe Marchés au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

Recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 64 402 €, pour un régime de versement effectué désormais l'année de réalisation des dépenses.

Les subventions (333 200 €) correspondent aux subventions notifiées par l'Agence de l'Eau pour les travaux listés ci-après (40 % du HT).

Les restes à réaliser (90 192 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2021.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section d'investissement s'élève à 1 956 398 €.

Dépenses d'investissement

Concernant le remboursement capital/dette (277 000 €), il est notamment prévu de procéder au remboursement anticipé du capital restant dû de l'avance de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation rue Kellner Mouchet à Bougival, transférée par le SIABS suite à la reprise par VGP de l'exercice de la compétence assainissement au 1er janvier 2022 pour cette commune.

Les travaux d'assainissement collectifs (1 180 000 €) sont détaillés ci-dessous :

Imputations			Opérations	Intitulés	Montants € TTC
21	217532	OP 2119	Bougival - Trvx sur réseaux	Bougival - Rue Tourguenieff Remplacement et réhabilitation EU (report)	120 170,00 €
21	217532	OP2208	Bougival - Travaux sur réseaux	Extension de la collecte - chemin de Halage	210 000,00 €
21	217532	OP82	Bougival	Travaux rues diverses	20 000,00 €
21	217532	OP2003	Buc - travaux sur réseaux	Travaux Rue Perreyon Domaine de Sauvegarde et rues des Frères Robin (ph2) et Jean Jaures et impasse Huguier et rue des Sources (report)	6 421,69 €
21	217532	OP2209	Buc - Travaux sur réseaux	Rue Jean Jaurès - remplacement de 180 ml	120 000,00 €
21	217532	OP82	Buc	Travaux rues diverses	23 995,82 €
21	217532	OP82	Toussus-le-Noble	Travaux rues diverses	30 000,00 €
21	217532	OP2121	Vélizy - travaux sur réseaux	Rue Morane Saulnier x New Port (report)	97 368,52 €
21	217532	OP82	Vélizy - travaux sur réseaux	Rues Berlioz, Boileau, Boucher, Champagne, Doret, Wagner	200 000,00 €
21	217532	OP82	Vélizy	Travaux rues diverses	30 000,00 €
21	217532	OP2122	Viroflay - Travaux sur réseaux	Rue Marguerite (report)	2 478,00 €
21	217532	OP2123	Viroflay - Travaux sur réseaux	Rue d'Estienne d'orves (report)	41 565,97 €
21	217532	OP2210	Viroflay - Travaux sur réseaux	Réhabilitation du réseau de la rue des Combattants	228 000,00 €
21	217532	OP82	Viroflay	Travaux rues diverses	50 000,00 €
			Sous-total travaux sur réseaux (c/21)		1 180 000,00 €

Les autres dépenses et autres recettes d'investissement (100 000 €) sont prévues pour des écritures comptables d'ordre (avances sur travaux, frais d'études à transférer sur un autre chapitre).

Les restes à réaliser (1 038 254 €) concernent des dépenses engagées en 2021 mais non mandatées au 31 décembre.

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle n'intègre pas le résultat reporté de l'exercice précédent (002). Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne de gestion du budget annexe assainissement Marchés est de 915 817 €, soit 52,22 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dette au 1^{er} janvier 2022

La dette du budget annexe assainissement Marchés est de 1 999 367,83 € au 1^{er} janvier 2022. Elle se compose uniquement d'emprunts auprès d'établissements bancaires.

A noter que les transferts d'un emprunt bancaire et d'un prêt à taux zéro de l'Agence de l'eau devraient intervenir dans le courant de l'année suite à la dissolution du SIABS et à la reprise de la compétence assainissement par l'intercommunalité pour la commune de Bougival concernant le présent budget.

La répartition du capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 par commune est la suivante : (en euros)

Commune	Dette au 1^{er} janvier	Dont emprunts bancaires	Dont avances Agence de l'eau
Bougival	0,00	0,00	0,00
Buc	268 968,13	268 968,13	0,00
Rennemoulin	0,00	0,00	0,00
Toussus-le-Noble	226 789,54	226 789,54	0,00
Vélizy-Villacoublay	0,00	0,00	0,00
Viroflay	1 503 610,16	1 503 610,16	0,00
Total budget Marchés	1 999 367,83	1 999 367,83	0,00

La dette pourrait être remboursée en un peu plus de 2 ans si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 2,18).

VII. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP POUR 2022 (Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi)

Le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement DSP s'équilibre avec 2 006 000 € en fonctionnement et 3 992 180 € en investissement.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget :

Dépenses Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	48 550	Redevance	1 378 520
AMO lancement et suivi DSP	71 000	PFAC	100 000
Rembt salaires/supports	327 821	Contribution eaux pluviales	<i>néant*</i>
Amortissements	810 000	Amortissement subventions	75 000
Intérêts	32 818	Résultat 2021	439 925
Subventions exceptionnelles	21 311	Autres	12 555
Autres	77 500		
Total	1 389 000	Total	2 006 000
Autofinancement	617 000		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	75 000	Autofinancement	617 000
Rembt capital dette	111 827	Amortissement	810 000
Travaux	3 713 000	FCTVA	76 391
Frais d'études / insertion	92 353	Résultat 2021	2 470 865
Restes A Réaliser N-1	0	Restes A Réaliser N-1	17 924
Total	3 992 180	Total	3 992 180

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 378 520 €) est celle d'assainissement collectif.

La PFAC (100 000 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Aucune contribution eaux pluviales n'est prévue pour ce budget annexe car les rémunérations des délégataires au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales sont inscrites directement dans le budget principal de Versailles Grand Parc.

L'amortissement des subventions (75 000 €) est celui des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section de fonctionnement s'élève à 439 925 €.

Dépenses de fonctionnement

Le remboursement salaires/supports (327 821 €) est le remboursement du budget annexe DSP au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

Enfin, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, les établissements publics de coopération intercommunale chargés des services publics d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (art. L.1115-1-1 du CGCT).

Une subvention exceptionnelle correspondant à 1% des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat), soit 14 911 €, est prévue en 2022 pour des subventions exceptionnelles dans le cadre de la

coopération décentralisée. Le premier projet (12 911 €) soutenu concerne la préservation hydraulique du parc d'Angkor au Cambodge et vise notamment à assurer la meilleure gestion possible et la protection de la ressource en eau afin d'améliorer l'accès des populations, d'assurer la salubrité publique. Le second projet (2 000 €) vise à contribuer à la mise en place de solutions d'assainissement non collectif à Antoura au Liban dans le but de pallier au manque d'assainissement dans le pays et aux impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine que cela entraîne.

Recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 76 391 €, pour un régime de versement l'année de réalisation des dépenses.

Les restes à réaliser (17 924 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2021.

Enfin, le résultat de l'exercice 2021 en section d'investissement s'élève à 2 470 865 €.

Dépenses d'investissement

Le remboursement capital/dette (111 827 €) comprend à compter du 1^{er} janvier 2022 un emprunt souscrit par le SIABS.

Les travaux (3 713 000 €) sont présentés ci-dessous :

Imputations			Opérations	Intitulés	Montants € TTC
21	217532	OP2204	Bièvres	PR Hommeries lotissement - Remise aux normes	30 000
21	217532	OP1987	Bièvres	Porte Jaune - Travaux de chemisage et remplacement (report)	240 000
21	217532	OP1988	Bièvres -	Travaux Chemin de la Martinière (report)	75 000
21	217532	OP2006	Bois d'arcy	Travaux Souffre Poste Robespierre (report)	140 000
21	2111	_	Bois d'Arcy	Acquisition foncière terrain poste robespierre	60 000
21	217532	OP2109	Bois d'Arcy	Rue Gabriel Péri - remplacement du réseau EU sur 322 ml (report)	300 000
21	217532	OP2205	Bois d'Arcy	Rue Calméline - Remplacement de la canalisation EU sur 230 ml	100 000
21	217532	OP2110	Bois d'Arcy	PR Romance - création PDL Enedis (report)	15 000
21	217532	OP2001	Bois d'Arcy	Travaux collecteur sous l'A12 - remboursement à Hydreaulys (report)	1 400 000
21	217532	OP2112	Châteaufort	Rue de la Perruche (204 ml) et Allée du Clos de la Grange (115 ml) Réhabilitation en tranchée ouverte (report)	343 000
21	217532	OP2201	Chateaufort	Rue de Trappes - Réhabilitation du réseau EU sur 140 ml	40 000
21	217532	OP2114	Jouy	Rue du Val d'Enfer - Extension du réseau	182 000
21	217532	OP2202	Jouy	Rues Victor Hugo, etc (travaux selon résultats itv)	200 000
21	217532	OP2116	La Celle Saint Cloud	Rue de Mauge EU 100ml cf. RAD2019 (report) => Rue de Louveciennes	100 000
21	217532	OP2203	La Celle Saint Cloud	Réhabilitation rue Pierre Brossolette	200 000
21	217532	OP82	La Celle Saint Cloud	La Celle Saint Cloud - Suppression des regards mixtes	50 000
21	217532	OP2115	Les Loges	Réhabilitation du réseau EU du Chemin de Buc et Chemin de la Porte des Loges - Remplacement, chemisage et réparations ponctuelles (report)	238 000
Sous-total travaux sur réseaux (c/21)					3 713 000

Des frais d'études sont également prévus pour 92 353 € au titre des schémas directeurs d'assainissement de Bièvres et de Bois d'Arcy.

Des Autorisations de Programmes ayant été votées sur ce budget annexe, il n'y a pas de restes à réaliser concernant les dépenses engagées en 2021 mais une nouvelle inscription des crédits de paiement sur l'exercice 2022.

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle n'intègre pas le résultat reporté de l'exercice précédent (002). Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne de gestion du budget annexe assainissement DSP est de 912 075 €, soit 61,17 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dette au 1^{er} janvier 2022

La dette du budget annexe assainissement DSP est de 777 687,39 € au 1^{er} janvier 2021. Elle se compose uniquement d'emprunts auprès d'établissements bancaires.

A noter que le transfert d'un emprunt bancaire devrait intervenir dans le courant de l'année suite à la dissolution du SIABS et à la reprise de la compétence assainissement par l'intercommunalité pour la commune de La Celle Saint-Cloud concernant le présent budget.

La répartition du capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 par commune est la suivante : (en euros)

Commune	Dette au 1^{er} janvier	Dont emprunts bancaires	Dont avances Agence de l'eau
Bièvres	0.00	0,00	0,00
Bois d'Arcy	0,00	0,00	0,00
Châteaufort	0,00	0,00	0,00
Jouy-en-Josas	0,00	0,00	0,00
La Celle Saint-Cloud	411 850,97	411 850,97	0,00
Les Loges-en-Josas	0.00	0.00	0,00
Noisy-le-Roi	365 836,42	365 836,42	0,00
Total budget DSP	777 687,39	777 687,39	0,00

La dette pourrait être remboursée en moins d'un an si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 0,85).



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex